

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

---ooOoo---

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2022

---ooOoo---

Le vingt-quatre février deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mons en Barœul s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Rudy ELEGÉEST, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance conformément à la loi pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

**1 – FINANCES**

1/1 – Rapport sur les Orientations Budgétaires 2022

1/2 – Création d'un groupement de commandes entre la Ville et le C.C.A.S. pour les vérifications techniques réglementaires des bâtiments communaux

1/3 – Initiative numérique « REACT EU » - Autorisation de signer la convention de partenariat avec la MEL pour le financement du déploiement accéléré du télétravail

**2 – POLITIQUE DE LA VILLE – RENOUVELLEMENT URBAIN**

2/1 – Validation de la programmation 2022 du Contrat de Ville

**7 – ECOLE/ENFANCE**

7/1 – Formalisation de la sectorisation scolaire sur le territoire de Mons en Barœul

**8 – SPORTS – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE**

8/1 – Réseau des piscines – Avenant à la convention portant sur la modification des modalités de mise en œuvre et de calcul du fonds de concours MEL ainsi que des conditions de paiement

**14 – DIVERS**

14/1 – Avis de la commune de Mons en Barœul sur le projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin

15 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL - DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE LA DELIBERATION N° 7 EN DATE DU 28 MAI 2020 DONNANT DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE AU TITRE DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**QUESTIONS DIVERSES**

Etaient présents :

M. ELEGEEEST, Maire ; M. JONCQUEL, Mme ANSART, M. BOSSUT, M. BLOUME, Mme DUBRULLE, M. TONDEUX, Mme ADGNOT, Mme VETEAU Adjoints ; Mme DOIGNIES, Mme HALLYNCK, Mme DELARUE, M. LEDÉ, Mme LECONTE, Mme BERGOGNE, Mme ALBA, M. LAMPE, M. MICMANDE, M. GANSERLAT, Mme CORPLET, M. CAMBIEN, M. DUHAMEL, Mme HENNOT, M. LEBON, Mme BEAUVOIS, Mme ROBILLIART, M. VAILLANT.

Etaient représentés :

Mme DA CONCEIÇÃO par M. BLOUME ; M. MENARD par Mme DELARUE ; M. VANHOUTTE par Mme VETEAU ; M. LEROY par Mme ANSART ; Mme DAOUDI par Mme LECONTE ; M. BORTOLOTTI par M. ELEGEEEST ; Mme GONZALEZ par Mme ADGNOT ; M. TOUTIN par M. LEBON

**M. VAILLANT**, secrétaire de séance, procède à l'appel des membres du conseil municipal.

M. le Maire évoque le contexte international préoccupant et dit avoir une pensée pour les ukrainiens.

Il fait part en introduction de 4 informations.

Tout d'abord, il décrit la tempête de vendredi dernier avec 13 arbres importants déracinés dont certains emblématiques comme le Cèdre à l'entrée de la ville qui avait jusqu'ici résisté à beaucoup de choses, dont les travaux du Département sur le carrefour du Lion d'Or. Il avait également été frappé par la foudre à son sommet il y a une douzaine d'années. Il était particulièrement beau et était le site d'illuminations de Noël.

Il dit en avoir mal au cœur et qu'on en parle presque comme une personne.

Il évoque également 3 arbres à côté de la résidence des Cèdres ainsi qu'au parc du Trocadéro (un ancien conifère), 7 arbres déracinés avenue du Barœul à la limite de Mons le long de la brasserie Heineken et un arbre sur une armoire Orange.

Il cite également 4 voitures endommagées, 2 mâts d'éclairage public et de nombreuses toitures abimées notamment sur des salles de sport et des écoles.

Il souligne l'engagement des équipes de la ville avec une vingtaine d'agents mobilisés dans des situations bien compliquées pendant 90 heures et les remercie. Il remercie également la Police Municipale qui est intervenue pour éviter les suraccidents.

Il explique que les tempêtes ne sont pas prévues dans les reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle mais relèvent des assurances normales à l'exception du patrimoine végétal qui n'est pas pris en charge par les assurances.

Il fait part ensuite de sa grande satisfaction suite à la tenue du CLSPD avec tous les partenaires concernés en matière de prévention et de répression. Il souligne une belle mobilisation du Parquet, de la Préfecture, de la police, des bailleurs, du centre social et des services de la ville.

Il évoque la relance d'une nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance avec la méthodologie et les grands axes de la future stratégie pour 2022-2026.

Il fait part de l'excellence du travail accompli par Gabriel VANAERDE, Michèle PHILIPPE et Rosemonde DOIGNIES et indique que des fiches action sont en préparation et qu'ils y reviendront en conseil municipal en juin ou en septembre après la commission.

Il souligne l'implication des acteurs et remercie l'ensemble des partenaires.

Il évoque enfin la réunion du 8 mars à 18 h 00 au Fort concernant la concertation préalable pour la ligne à haut niveau de service.

Il souligne la chance inestimable pour Mons d'être desservi par autant de lignes de transport (métro et bus).

Il juge que c'est parfait dans le sens est-ouest mais plus compliqué dans le sens nord/sud de la commune.

Au niveau métropolitain, il dénonce un réseau étoilé qui converge vers Lille et plaide depuis 20 ans pour une liaison transversale et éviter de toujours passer par Lille.

Il annonce une bonne nouvelle puisque l'ensemble des groupes politiques a décidé de réaliser un schéma global des infrastructures de transport.

Il souligne 2 défis pour Mons :

La coordination des intervenants avec le pôle d'échanges au Fort de Mons à refaire, l'avenue Adenauer dont une partie est régie par la MEL et l'avenue Mitterrand dont le périmètre se trouve dans la concession d'aménagement.

Pour la partie nord/sud, l'avenue Marc Sangnier a été refaite dans l'ANRU 1 avec un magnifique effort sur la nature en ville et il serait dommage de tout refaire pour le passage d'une ligne à haut niveau de service en site propre. Il faudra trouver un bon arbitrage en respectant ce qui a été fait en termes de nature avenue Marc Sangnier.

Il ajoute que cela rentre en résonance avec le projet de ville « dans le mouvement » rendant la ville plus plurifonctionnelle avec de la nature en ville plus de la qualité de ville et de vie à Mons, avec les services et les commerces (malheureusement avec Hello Bocaux on est allé au bout et ce sont les clients qui font les commerces) et la question de la mobilité car il est important que les Monsois puissent circuler de manière optimale dans la Métropole.

C'est à la fois indu aux secteurs denses et il s'agit aussi d'un antidote à l'étalement urbain.

Il annonce que la ville fera une contribution dans le cadre de cette concertation dont Nicolas JONCQUEL fera part au prochain conseil municipal.

Il évoque également une bonne nouvelle avec le passage du Tour de France en « défilé » entre le départ fictif et le départ réel le 6 juillet et ajoute qu'il a demandé un programme d'animation à Sylvie ANSART et Frédéric MAENHOUT. Il précise qu'il passera par CORA, Coty, Sangnier, l'avenue du Barœul et rejoindra la ville de Marcq en Barœul puis Wasquehal pour le départ réel.

## 1 – FINANCES

### 1/1 – RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de la tenue du débat par une délibération spécifique à caractère non décisionnel.

Le décret D.2312-3 du CGCT précise le contenu et les modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire. Il doit comporter les informations suivantes :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget,
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes,
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget,
- des informations sur la structure des effectifs, les dépenses de personnel, les rémunérations, la durée effective du travail dans la commune.

Un Rapport sur les Orientations Budgétaires 2022 est donc présenté en annexe. Il reprend différents éléments de contexte général, présente une analyse rétrospective de la situation budgétaire de la Ville ainsi qu'une prospective inscrite dans sa stratégie financière et tenant compte du contexte lié à la gestion de la crise sanitaire.

Les membres du conseil municipal sont invités à prendre acte du débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2022.

***M. BOSSUT remercie Mme FOURMAUX qui a pris en mains le service des finances dans une situation difficile sans tuilage et dans un service en tension.***

*Il note qu'il s'agit d'une tâche énorme sur 6 mois et juge remarquable d'arriver à faire un travail de synthèse et de projection sur l'année à venir en plus de la gestion du quotidien.*

*Il ajoute que l'année est particulièrement indécise depuis les événements en Ukraine.*

*Il fait part d'une année singulière avec recherche d'équilibre. On sort de quelque chose sans savoir si c'est bientôt fini.*

*Il présente le PowerPoint avec 2019 qui est la dernière année « normale » avec une diminution sensible des dépenses de fonctionnement et des recettes affectées en 2020 et un coup de frein sur l'investissement.*

*En 2021, il constate une reprise sur les recettes et dépenses de fonctionnement et une vigoureuse relance de l'investissement.*

*Sur la séquence 2016/2021, il décrit une cassure en 2020 avec des courbes qui plongent et se redressent en 2021.*

*Une progression plus importante des dépenses que des recettes en 2021.*

*Une forme de parallélisme entre l'évolution des dépenses et des recettes et sur une forme de stabilité en ce qui concerne le fonctionnement.*

*L'investissement sur 2016/2021, c'est en moyenne 7 millions d'euros/an ; une épargne nette à 3,73 millions d'euros en moyenne ; un FCTVA à 16,40, une levée d'emprunts qui est nulle et un fonds de réserve 2016 à peu près équivalent au fonds de réserve 2021.*

*Globalement, 30 % des investissements qui ne viennent pas de l'autofinancement.*

*En 2021, la remontée des dépenses de fonctionnement provient d'une majoration des charges de personnel.*

*Des opérations de nature exceptionnelle notamment des cessions d'emprises immobilières et des acquisitions.*

*Epargne nette ordinaire, un chiffre comparable à celui de 2019.*

*Des dépenses d'investissement qui sont passées de 4,94 à 8,9 millions avec un taux de réalisation des investissements de 80 % avec une reprise au dernier trimestre avec le chantier de l'Hôtel de Ville.*

*En termes de bilan, la section de fonctionnement dégage un excédent de 4,66 millions ; la section d'investissement présente un déficit de 7,22 millions d'euros. Donc l'exercice 2021 seul est déficitaire ce qui est le cas lorsque l'investissement est fort.*

*En reprenant le résultat de l'exercice antérieur, on arrive à un résultat de 6,3 millions d'euros de fonds de réserve pour les investissements importants des années à venir.*

*Sur les dépenses d'investissement en 2021, l'Hôtel de Ville, la Paix et la crèche Joséphine BAKER.*

*En 2022, il précise que Mons est une non ville moyenne. Des dépenses d'investissement très au-delà de la moyenne. En recettes, les produits fiscaux sont moindres alors que le montant des dotations est beaucoup plus important.*

*La participation de l'Etat n'est pas loin du double dans les secteurs en DPV.*

*Sur les taux d'imposition, palmarès des villes : de nombreuses villes de la Métropole. Mons en Barœul est très bas dans ce classement.*

*C'est terminé avec des compensations au même taux. La différence est payée par l'Etat. On est donc au final pénalisé.*

*Pour 2022, contexte inflationniste. On peut se consoler avec la loi de finances qui prévoit une revalorisation des parts locatives et une petite hausse de la population DGF.*

*Pas de bouclier tarifaire pour les communes sur le prix du gaz et de l'électricité.*

*On va retrouver des classes de découvertes, réouverture de la piscine à temps plein et des éléments de modification statutaire et un reclassement de personnel de catégorie C en catégorie B.*

*Le retour de l'accueil en jauge normale de la crèche Joséphine BAKER, des recrutements en informatique et en Police Municipale.*

*On peut maintenir les taux de taxe foncière de l'année passée.*

*Quelques éléments exceptionnels : contrôle de l'URSSAF (il faut s'attendre à un redressement) et contrôle CAF (on est également exposé).*

**M. BOSSUT** remercie de façon collective les agents du service RH et sa Directrice ainsi que le service école-enfance et sa Directrice pour gérer les multiples dispositifs. On est arrivé dans des machineries administratives d'une lourdeur et qui changent tout le temps.

*Il signale la situation particulière de l'EHPAD. Il n'est pas libre de ses mouvements en termes de tarification. Donc ça n'est pas simple de parvenir aux équilibres budgétaires notamment avec des surcharges en termes de personnel après 2 années de COVID. De plus, la loi EGALIM concernant les repas servis en collectivité a un coût.*

*Du côté de l'investissement, les grosses opérations ont été arrêtées : 6 millions d'euros de recettes dont la DPV ; il faudra de nouveau aller piocher dans le fonds de réserve qui est fait pour ça.*

*Si on regarde les investissements 2022, des livraisons : Hôtel de Ville, école La Paix, crèche Joséphine Baker et des projets qui vont être engagés : Peltier, fin de la rénovation des locaux commerciaux de l'Europe, le Fort qui est une opération qu'on a dû découper.*

*Des études en vue de réalisations ultérieures : rénovation de l'école Anne Frank et le Dojo.*

*En 2023 et 2024, des interventions ville sur l'ANRU 2, le centre Camille GUERIN et le groupe scolaire Provinces, le Fort, les travaux Ad'Ap, le 154 de Gaulle et une extension du réseau de vidéoprotection.*

*Une interrogation sur la sortie de crise sanitaire qui remet sur le devant de la scène d'autres crises latentes (instabilités géopolitiques) mais aussi le dérèglement climatique, la dégradation des biotopes, la chute de la biodiversité, des crises imbriquées les unes dans les autres qui peuvent produire d'autres crises d'autre nature.*

*Il observe que vis-à-vis de la crise sanitaire, les pays ont réussi à réagir de façon rapide, large et coordonnée. Quand on veut on sait gérer des crises. Par contre pour d'autres crises on ne s'y met pas.*

*Pourquoi on ne fait pas de gestes barrières pour les autres crises ?*

*Pendant la crise sanitaire, on s'est appuyé sur des experts. On s'est efforcé de les écouter. Pourquoi on ne fait pas la même chose pour les autres crises ?*

*Il conclut qu'il faudrait qu'on soit en capacité à tous les niveaux de changer les pratiques et de faire des efforts financiers à chaque étage : au niveau de l'individu, au niveau de la commune, au niveau de la MEL, de la Région, du Pays et du monde.*

**M. le Maire** remercie M. BOSSUT.

**M. VAILLANT** explique que 70 % des Gaz à Effet de Serre viennent des entreprises.

*Il estime que la baisse des demandeurs d'emploi ne signifie pas la reprise du travail.*

*Il demande à propos des chiffres du chômage où sont partis les Monsois qui ne sont plus demandeurs d'emploi ?*

***M. BOSSUT** lui répond qu'il n'a pas ces chiffres et lui demande de voir avec les services de Pôle Emploi qui font des études plus fouillées.*

*Il ajoute que ce n'est pas une question d'ordre budgétaire.*

***M. le Maire** lui répond que c'est difficile pour M. VAILLANT de voir les choses positivement et qu'il existe une certaine stabilité dans les méthodes et le traitement des informations. Il ajoute que les 1 553 demandeurs d'emploi de trop représentent une baisse en 5 ans de 25 %. En France, sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi a baissé de 16 %. Il ajoute qu'en 2021, la baisse est de 11 % en France et de 13 % à Mons en Barœul.*

*Il ajoute que tous les robinets ont été ouverts pour soutenir l'économie ce qui n'est sans doute pas neutre sur l'évolution de l'emploi.*

***M. VAILLANT** répond qu'en 2017 a été réalisée une vidéo de 5 heures sur le budget de la France Insoumise.*

***M. LEBON** explique que tout au long de l'année, il souhaiterait plus de dépenses de fonctionnement et moins de basculement dans l'investissement.*

*Il juge que ce n'est pas honteux d'avoir recours à l'emprunt pour financer les investissements.*

*Il ajoute qu'il est important de remettre des moyens aux services publics et qu'on a absolument besoin du service public.*

*Il précise également qu'il faut apporter une aide plus importante aux acteurs locaux et une maîtrise des tarifs.*

*Sur la présentation, il juge dommage que les annonces d'équipements arrivent à la fin et indique qu'au ROB 2021 on ne parlait pas de la rénovation de l'école Anne Frank.*

*Il s'interroge sur le fait que ne soit pas évoqué l'ANRU dans la délibération à part le Dojo et Anne Frank qui sont des projets.*

*Il serait ravi enfin qu'on trouve dans le ROB un budget sur la rénovation énergétique et la production d'énergie.*

***M. BOSSUT** dénonce la mythologie de l'emprunt et le fait que le cycle de dette roulante soit le modèle standard. Il ajoute que l'épargne roulante est un processus lancé de façon historique il y a plus de 35 ans et que c'est aussi simple d'y rester.*

*Il ajoute que certaines communes doivent réduire leur dette roulante.*

*Il explique qu'il n'y a pas d'idéologie en la matière et qu'il ne donne pas de valeur plus importante à l'un des processus par rapport à l'autre.*

*A propos de l'école Anne Frank, il explique que c'est un projet nouveau qui ne figurait pas dans le programme mais qui s'est imposé compte tenu du diagnostic et de la décision prise de faire les choses en grand.*

*Sur l'ANRU, il fait part de la même frustration de ne pas voir des choses plus claires et plus précises en termes de calendrier.*

***M. le Maire** indique qu'il observe qu'il y a des communes de la Métropole qui tendent vers la façon de faire à Mons.*



*Il dénonce des propos teintés de postures : l'investissement c'est mal, le fonctionnement c'est bien.*

*Il ajoute que l'on fait des investissements utiles aux habitants et que ce n'est pas pour le plaisir d'investir.*

*Il dénonce la 2<sup>ème</sup> posture : il faut dépenser plus en fonctionnement. Il demande où on est mauvais en services publics avec une piscine, une bibliothèque, plusieurs crèches et rappelle que la ville a été présente pendant la crise sanitaire vis-à-vis des commerçants et des familles. Il rappelle aussi les effectifs de la PM avec le 3<sup>ème</sup> taux de ratio du nombre de policiers par habitant.*

*A propos de l'ANRU, il estime que le dispositif est partenarial et qu'il est plus complexe depuis que le schéma est devenu métropolitain.*

*Il rappelle que les espaces publics c'est la MEL et que la ville finance l'éclairage et les espaces verts et ajoute que la ville sera au rendez-vous.*

**M. BLOUME** remercie M. BOSSUT et les services.

*Il ajoute que Mons ne vit pas en autarcie et que tout cela va avoir un coût.*

*Il précise que la route est droite mais que la pente est raide et invite à se projeter en estimant qu'à la fin du mandat ils iront au bout des projets prévus.*

*Il demande de se projeter au-delà du mandat pour garder le cap.*

*Il fait ensuite un « pas de côté » pour garder le cap, il invite aux spectacles à Allende comme « demandons l'impossible », une pièce qui parle de mai 1968 et le 9 mars les « chasse patates » qui est très bien pour lever la tête du guidon.*

**M. le Maire** remercie également Mme FOURMAUX et la félicite d'avoir absorbé l'ensemble des informations en peu de temps. Il remercie également M. BOSSUT pour sa présentation.

## **1/2 – CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE C.C.A.S. POUR LES VERIFICATIONS TECHNIQUES REGLEMENTAIRES DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment l'article R.143.34 relatif aux vérifications ;

Vu l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, portant règlement de sécurité des ERP et notamment les articles applicables aux établissements du 1<sup>er</sup> groupe (1<sup>ère</sup> à 4<sup>ème</sup> catégorie) ;

Vu l'arrêté du 22 juin 1990 modifié, complétant le règlement de sécurité des ERP et fixant les prescriptions applicables aux établissements du deuxième groupe (5<sup>ème</sup> catégorie) ;

Vu le Code du Travail ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu les articles L.2113-6 à L.2113-7 du Code de la commande publique ;

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville et le C.C.A.S. ;

Considérant les économies pouvant être réalisées en mutualisant les prestations de vérifications techniques réglementaires des bâtiments de la Ville, du C.C.A.S. et des établissements sociaux et médico-sociaux rattachés ;

Les responsables d'établissements recevant du public (ERP) doivent prendre les mesures de prévention et de sauvegarde propres à assurer la sécurité des personnes. A ce titre, ils doivent procéder à l'entretien régulier et à la vérification des installations (opérations de maintenance obligatoire) et faire vérifier les installations et équipements par un organisme ou un technicien agréé par l'Etat (contrôles techniques obligatoires), conformément au Code de la Construction et de l'Habitation.

Les contrôles réglementaires obligatoires portent sur :

- les installations électriques et de gaz, les appareils de cuisson et de remise en température, les équipements d'alarmes et les systèmes de sécurité incendie,
- les ascenseurs et monte-charges,
- les appareils et équipements de travail comme les appareils de levage et d'accroche scénique, les nacelles, les échafaudages, escabeaux, échelles...
- la maintenance et la vérification des extincteurs, des systèmes de désenfumage, le renouvellement et l'extension du parc de matériels, la maintenance et la fourniture des différents accessoires ou systèmes de sécurité incendie (plan d'évacuation, consignes de sécurité...).

A l'issue de la vérification, l'intervenant établit un rapport dont le format et le contenu sont imposés par la réglementation, et qui contient les observations et non-conformités relevées lors du contrôle.

La périodicité des visites de vérification est fixée par la réglementation. Selon le classement de l'ERP (1<sup>er</sup> groupe, 2<sup>ème</sup> groupe...) et les installations ou équipements à contrôler, la périodicité varie d'1 à 5 ans.

Ces vérifications techniques réglementaires concernent les différents bâtiments appartenant à la Ville et les 3 structures pour personnes âgées (EHPAD Les Bruyères, résidence autonomie Les Cèdres et accueil de jour Les Charmilles).

Il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la Ville et le C.C.A.S. pour lancer une procédure de marché public unique, allotie selon les besoins des différentes personnes morales.

Le marché serait conclu pour une durée de 7 mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 avec 3 reconductions possibles d'un an chacune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le montant annuel des lots concernant la Ville est estimé à 36 000 € HT. Le montant annuel des lots concernant les structures pour personnes âgées est estimé à 4 000 € HT.

La Ville de Mons en Barœul propose d'être désignée en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, chargée de procéder à la négociation et à la signature du marché.

L'exécution financière du marché sera assumée par la Ville pour les lots relatifs à ses bâtiments et par le C.C.A.S. pour les vérifications relatives aux structures pour personnes âgées. La convention constitutive du groupement de commandes précise les modalités de refacturation par le C.C.A.S. de la part correspondant aux vérifications relatives à l'EHPAD Les Bruyères, à l'accueil de jour Les Charmilles et à la résidence autonomie Les Cèdres.

Il est proposé au conseil municipal :

- de permettre à la Ville de constituer et d'adhérer au groupement de commandes constitué avec le C.C.A.S.,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Ville coordonnateur du groupement ,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler la convention constitutive de groupement de commandes, sous réserve qu'aucune modification substantielle ne soit apportée.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **1/3 – INITIATIVE NUMERIQUE « REACT EU » - AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MEL POUR LE FINANCEMENT DU DEPLOIEMENT ACCELERE DU TELETRAVAIL**

La pandémie liée à la Covid 19 a entraîné une crise économique et sociale intense qui a touché un grand nombre de territoires en Europe. Pour y répondre, un effort financier de très grande ampleur a été décidé par l'Union Européenne qui se matérialise au travers d'un plan de relance « Next Generation EU », adopté en décembre 2020.

L'un des piliers de ce plan de relance européen est l'initiative « React-EU » qui permet d'abonder les programmes régionaux FEDER/FSE de la politique de cohésion, dans le but de faire face aux conséquences de la crise sanitaire et économique.

Les fonds React-EU visent à accompagner la digitalisation des activités des administrations en améliorant les conditions de déploiement du télétravail et à favoriser la continuité effective de l'activité des administrations locales pendant l'année 2020.

Ils permettent donc de cofinancer, à hauteur maximum de 80 % et de manière rétroactive, une partie des achats de matériels informatiques auxquels la Métropole Européenne de Lille (MEL) et ses communes partenaires ont dû faire face lors des deux confinements successifs de 2020.

La MEL est l'intermédiaire des communes pour la mobilisation de ces fonds et leur attribution. Ainsi, elle est en charge du montage du dossier et vient en appui auprès des communes concernées. Pour les projets retenus, la MEL se chargera de l'exécution financière de la convention ainsi que du reversement des financements.

Les dépenses de la Ville de Mons en Barœul, éligibles au déploiement du télétravail, sont traduites dans le plan de financement suivant :

DEPENSES € HT			RECETTES		
détail	fournisseur	coût	détail	montant	%
1 PC portable	UGAP	578,44 €	React-EU	6 988,00 €	80 %
2 PC portables	UGAP	1 183,31 €			
1 PC portable + matériel	UGAP	816,80 €			
écran ordinateur	UGAP	165,99 €			
2 PC Lenovo M720	UGAP	1 166,02 €			
petits équipements informatiques	UGAP	2 154,65 €	Ville de Mons en Barœul	1 747,24 €	20 %
5 PC	UGAP	2 337,22 €			
Grand écran pour visio	UGAP	332,81 €			
<b>TOTAL</b>		<b>8 735,24 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 735,24 €</b>	<b>100 %</b>

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la MEL et ses partenaires, dans le cadre de l'initiative React-EU, pour percevoir les crédits React-EU.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **2 – POLITIQUE DE LA VILLE – RENOUVELLEMENT URBAIN**

### **2/1 – VALIDATION DE LA PROGRAMMATION 2022 DU CONTRAT DE VILLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu le Contrat de Ville d'agglomération signé le 23 février 2015, pour la période 2015 – 2020, prorogé jusqu'en 2023,

La Ville de Mons en Barœul s'engage, au travers de l'appel à projets annuel lancé dans le cadre du Contrat de Ville, à accompagner les projets qui répondent aux orientations de la Politique de la Ville, soutenues également par l'Etat, la Région, le Département, la CAF et la MEL.

Le contenu de la présente délibération est l'aboutissement d'un travail collaboratif entre les services de la Ville, ses partenaires institutionnels et le tissu associatif local ; il précise les modalités de dépôt et d'instruction des dossiers de demande de subvention qui sont aujourd'hui soumis à la validation du conseil municipal.

Lancé dans le courant du mois de juillet 2021, l'appel à projets est un outil visant à favoriser l'émergence de projets innovants, inédits et hors temps scolaire ayant pour objets :

- l'accès à la citoyenneté des enfants et des jeunes en situation de fragilité sociale et scolaire,
- le soutien à la parentalité via l'apport d'une aide sur le champ psychologique, qu'elle relève d'un accompagnement individuel ou collectif,
- le soutien renforcé des demandeurs d'emploi afin d'éviter que le contexte de crise n'aggrave un sentiment possible de mauvaise « estime de soi »,
- l'appui à la création de nouvelles formes d'activités économiques plus solidaires et inclusives, en lien notamment avec les principes de solidarité et d'entraide largement partagés pendant le pic de la crise sanitaire,
- l'accès des habitants à la prévention et la promotion de la santé, notamment en matière d'accès aux soins, de nutrition, de santé mentale, de pratiques d'une activité physique régulière, de conduites à risques et addictives...,
- l'appropriation des espaces culturels (institutions, parcs et jardins...) afin de faciliter la rencontre avec l'Autre.

A la date du 15 octobre 2021, 20 dossiers de demande de subvention ont été déposés sur la plateforme dématérialisée, « Démarches Simplifiées ». La période d'instruction, qui a duré environ trois mois, a mobilisé de nombreux acteurs, notamment des élus de la Ville de Mons en Barœul qui ont pu conduire 4 demi-journées de rencontres et d'échanges avec l'ensemble des porteurs de projets. Ainsi, ces temps leur ont permis de prendre connaissance, dans le détail, du contenu de chacun des projets proposés localement par les associations et les services municipaux et ainsi de préciser leurs attentes. La mobilisation croisée de l'ensemble de ces acteurs, mise en place spécifiquement dans le cadre du Contrat de Ville, a permis d'arrêter une proposition d'accompagnement financier pour 13 projets, pour lesquels le détail des moyens mobilisables au titre de la Politique de la Ville est présenté en annexe.

Sept projets n'ont pas été retenus cette année. Ils concernaient six associations (dont 5 extérieures à la Ville) et un service municipal dont les propositions d'intervention sur le territoire de Mons en Barœul n'ont pas convaincu l'ensemble des financeurs. Les projets retenus concernent toutes les thématiques du Contrat de Ville et sont présentés de façon synthétique en annexe de la délibération.

Dans la mesure où tous les projets sont co-instruits, seuls ceux bénéficiant d'un avis favorable de l'ensemble des services instructeurs bénéficieront d'une subvention. Le soutien financier de la Ville fait l'objet d'une convention passée avec l'association porteuse, qui précise les modalités de versement et de suivi des projets, sous la forme d'un acompte de 70 % dès notification, puis d'un solde de 30 % après réception et analyse du bilan de l'action réalisée. Les dépenses seront imputées au compte nature 6574, ventilées dans les différents chapitres fonctionnels 92025, 92422 et 92026.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter la participation de l'Etat et de la Région, au titre de la programmation de la Politique de la Ville, pour les projets présentés dans le tableau joint en annexe, et d'engager les actions bénéficiant d'un avis favorable des services instructeurs,
- inscrire au Budget Primitif 2022 les crédits nécessaires à la réalisation de l'ensemble de ces projets et attribuer les subventions aux associations dont les montants sont indiqués dans le tableau de programmation joint en annexe, colonne « Financement proposé au titre de la Politique de la Ville ».
- signer les conventions financières avec chaque porteur de projet afin d'acter des modalités de versement de la subvention en 2022, sous la forme d'un acompte et d'un solde,
- solder la subvention des projets accompagnés dans le cadre de la programmation 2021, au prorata des dépenses réellement engagées, après analyse d'un bilan financier et d'un rapport d'activité de l'action financée.

**Mme ANSART** présente la délibération sous forme de PowerPoint.

*Elle rappelle le calendrier avec un appel à projets lancé au mois d'août. Des groupes d'appui thématique ont été organisés au mois de septembre. La date de dépôt de dossier fixée au 15 octobre. Il y avait nettement moins de projets.*

*Elle indique qu'une commission municipale a eu lieu le 3 février. On a bougé quelques éléments lors de cette commission.*

*Elle présente la délibération avec tous les projets validés.*

*Les Pitches réalisés les 25 et 26 novembre.*

*Elle annonce le dépôt de 20 dossiers en 2022.*

*Concernant les différentes thématiques, 3 projets retenus sur la thématique « faire participer les habitants et partager la ville ».*

*Sur la thématique accompagnement social, 3 projets retenus.*

*Concernant le soutien à l'emploi et au développement économique, 2 projets retenus et 2 projets non retenus.*

*Se mobiliser en faveur de la jeunesse, 5 projets retenus.*

*Au niveau de la synthèse finale, il y avait eu énormément de dossiers l'année dernière ; aujourd'hui ça baisse mais ce n'est pas une volonté municipale.*

*Les projets retenus ont une raison objective et factuelle en lien avec l'Etat.*

*37 % de baisse de la part ville et 64 % de baisse de la part de l'Etat mais qui n'est pas volontaire mais subie.*

*Elle ajoute qu'on n'hésite pas à aller sur des projets non prévus dans le programme (ex CARRUD, conseillère numérique, territoire zéro chômeurs).*

*M. VAILLANT la remercie de l'avoir invité à la commission et note que c'était très éclairant.*

*Il demande s'il n'y a pas eu cette année un manque de publicité envers les associations et des problèmes de calendrier pour des petites associations plus éloignées des canaux d'informations.*

*Il demande également si ce n'est pas compliqué pour les associations de répondre pour septembre.*

*Il ajoute qu'il est difficile de monter des projets et qu'il faut fournir une aide aux associations quitte à embaucher quelqu'un.*

*Il demande si on ne peut pas revoir le fonctionnement de la Politique de la Ville.*

*Mme ANSART lui répond qu'on informe toutes les associations municipales et qu'on les invite aux groupes d'appui thématiques.*

*Elle souligne que le calendrier est le même depuis 5 ans.*

*Elle ajoute que l'aide apportée existe lors des groupes d'appui thématiques et que Jérémie TREU leur apporte également de l'aide si les porteurs le demandent.*

*Elle ajoute que c'est plus facile pour une structure comme CARAMEL avec un Directeur et un staff que pour une petite association sportive sans salarié.*

*Ca doit en plus ne concerner que des projets en Politique de la Ville.*

*Pourquoi les associations ne répondent pas : certaines associations ont été échaudées sur des dossiers pas assez aboutis qui n'ont pas été retenus.*

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **7 – ECOLE/ENFANCE**

### **7/1- FORMALISATION DE LA SECTORISATION SCOLAIRE SUR LE TERRITOIRE DE MONS EN BAROEUL**

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales qui rend les communes compétentes pour la formalisation de la sectorisation scolaire ;

Vu l'article L2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le conseil municipal décide de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles publiques, après avis du représentant de l'Etat dans le département ;

Vu l'article L212-7 du Code de l'Education qui dispose que le ressort de chaque école publique est déterminé par délibération du conseil municipal et que l'inscription des enfants doit s'y conformer ;

Vu l'article L113-1 du Code de l'Education qui permet la scolarisation des enfants de moins de trois ans dans les zones défavorisées ;

Vu l'article L131-5, alinéa 6, du même Code, qui dispose que les familles doivent suivre la sectorisation scolaire décidée en conseil municipal ;

Vu l'article L131-6 du même Code qui dispose que le maire dresse la liste de tous les enfants scolarisés de sa commune ;

Vu l'article L212-8, alinéa 6, du même Code qui indique que l'inscription scolaire dans une autre commune est justifiée par les obligations professionnelles des parents, la fratrie dans l'école et des raisons médicales tenant à l'enfant.

Lors de la rentrée de septembre 2021, on dénombrait 2 123 élèves scolarisés dans les écoles publiques de Mons en Barœul, dont 827 dans les 8 écoles maternelles et 1 296 élèves dans les 7 écoles élémentaires. Notre ville est, du fait de son histoire urbaine singulière, caractérisée par de fortes disparités sociales. Dans ce contexte, 1 359 élèves relèvent d'un secteur « REP+ ». Les écoles privées dénombraient 291 élèves, dont 105 en maternelle et 186 en élémentaire.

Les statistiques nationales montrent une population de moins de 15 ans variable de 18 à 32 % environ selon les quartiers de Mons en Barœul. Les taux de scolarisation sont importants : 78 % pour les 2 à 5 ans, 96 % pour les 6 à 10 ans et 97 % pour les 11 à 14 ans. La ville a, de longue date, mis en place la scolarisation des enfants de moins de 3 ans.

Les directeurs des écoles (maternelles et élémentaires) monsoises ont jusqu'alors assuré la gestion des inscriptions scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Après concertation avec Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale et l'ensemble des directeurs d'écoles, il a été convenu que, conformément au Code de l'Education, la municipalité assumerait à l'avenir cette compétence.

Dans ce contexte, il apparaît opportun de définir 15 secteurs de recrutement correspondant aux écoles, soit 7 pour les écoles élémentaires et 8 pour les écoles maternelles.

Les secteurs des écoles maternelles (Anne Frank, La Fontaine, Rollin, Reine Astrid, de Gaulle, Perrault, Lamartine, Le Petit Prince) sont détaillés en annexe 1 de la présente délibération.

Les secteurs des écoles élémentaires (Hélène Boucher, La Paix, Guynemer, Ronsard, Montaigne, Sévigné, Les Provinces) sont détaillés en annexe 2 de la présente délibération.

Ces différents secteurs ont été définis en concertation avec Madame l'Inspectrice et l'ensemble des directrices et directeurs d'écoles en se basant sur :

- les lieux d'implantation géographique des écoles et leur accessibilité,
- leur capacité d'accueil actuelle et prévisionnelle,
- la population actuelle et prévisionnelle d'âge scolaire de chaque rue et quartier de la ville,



- les pratiques moins formalisées en vigueur jusqu'à présent.

Sur cette base, l'objectif de la municipalité est de mettre en œuvre ce changement de manière progressive. Il ne concernera que les nouvelles inscriptions et tiendra compte :

- des fratries (présence d'un autre enfant de la famille dans une école),
- de la continuité des parcours scolaires des enfants entre école maternelle et élémentaire.

Il est proposé au conseil municipal de :

- faire application de la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales, ainsi que des articles précités du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de l'Éducation,
- formaliser la sectorisation scolaire de Mons-en-Barœul en découpant la ville en 15 secteurs scolaires détaillés aux annexes 1 et 2,
- autoriser Monsieur le Maire et les autres élus à assurer la gestion des inscriptions scolaires qui seront paramétrées en tenant compte de cette sectorisation scolaire.

**Mme VETEAU** présente un PowerPoint.

*Elle explique qu'historiquement les inscriptions scolaires sont réalisées par les Directeurs d'écoles ce qui n'était pas conforme au code de l'éducation.*

*Elle ajoute qu'on a un effet d'opportunité avec le changement de logiciel qui intègre un module d'inscriptions scolaires dont on a fait l'acquisition.*

*Elle souligne que l'objectif était de ne pas changer le fonctionnement existant et de conserver le mode de faire avec 3 règles pour l'inscription :*

- la fratrie,
- la continuité pédagogique,
- la proximité géographique.

*Elle note qu'on s'est appuyé sur la sectorisation historique et que les demandes de dérogation sont maintenues avec une commission paritaire pour prendre en compte les situations individuelles des familles.*

*Elle ajoute qu'il ne fallait pas de secteurs surdimensionnés par rapport aux capacités d'accueil des écoles.*

*Elle souligne également la volonté d'éviter les fermetures de classes.*

*Elle précise la volonté d'assurer l'égalité entre les Monsois et ajoute que ne seront impactés que les familles qui emménagent à Mons ou avec un premier enfant scolarisé en maternelle.*

*L'impact sera donc très faible.*

*Elle décrit la méthodologie adoptée :*

- rapprochement avec les Directeurs d'écoles pour connaître les secteurs et les rues à rattacher à leur école.

Malgré tout, des « trous dans la raquette » avec des rues non revendiquées, des rues revendiquées par 2 écoles, un décalage entre la réponse du Directeur de l'élémentaire et du Directeur de l'école maternelle.

Elle précise qu'on s'est appuyé sur la base élèves.

Elle décrit l'étape suivante consistant à comparer les effectifs par rapport aux capacités d'accueil des écoles. Elle note que des petites écoles sont toutes pleines alors que d'autres écoles présentent un décalage entre le nombre de classes et les capacités d'accueil.

Enfin elle précise qu'on propose une sectorisation mais aussi un processus de veille afin de savoir quels sont les enfants qui sont nés et seront scolarisés en lien avec la Caisse d'Allocations familiales.

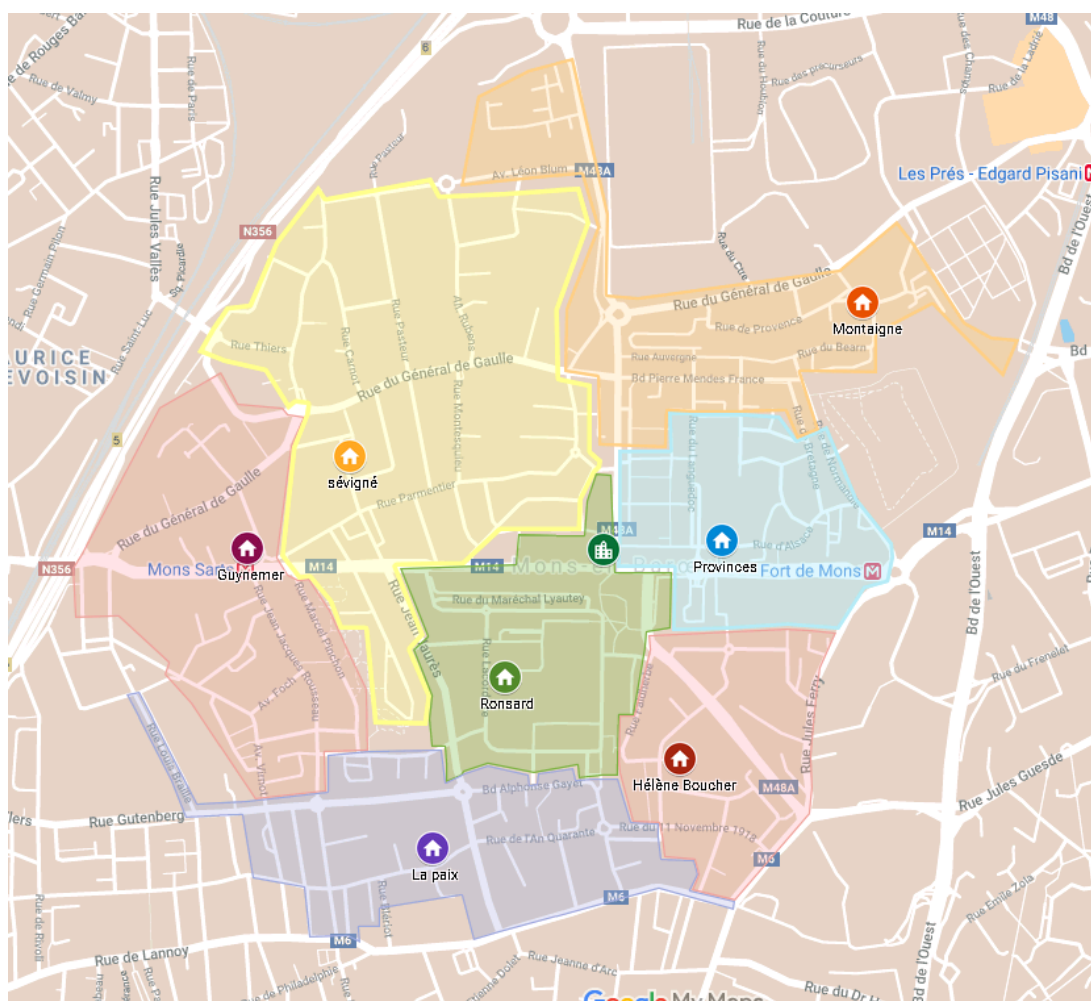
Elle en profite pour annoncer une ouverture de classe et 3 fermetures de classes.

Le travail collaboratif avec les Directeurs d'écoles et l'Inspectrice font qu'elle est sereine.

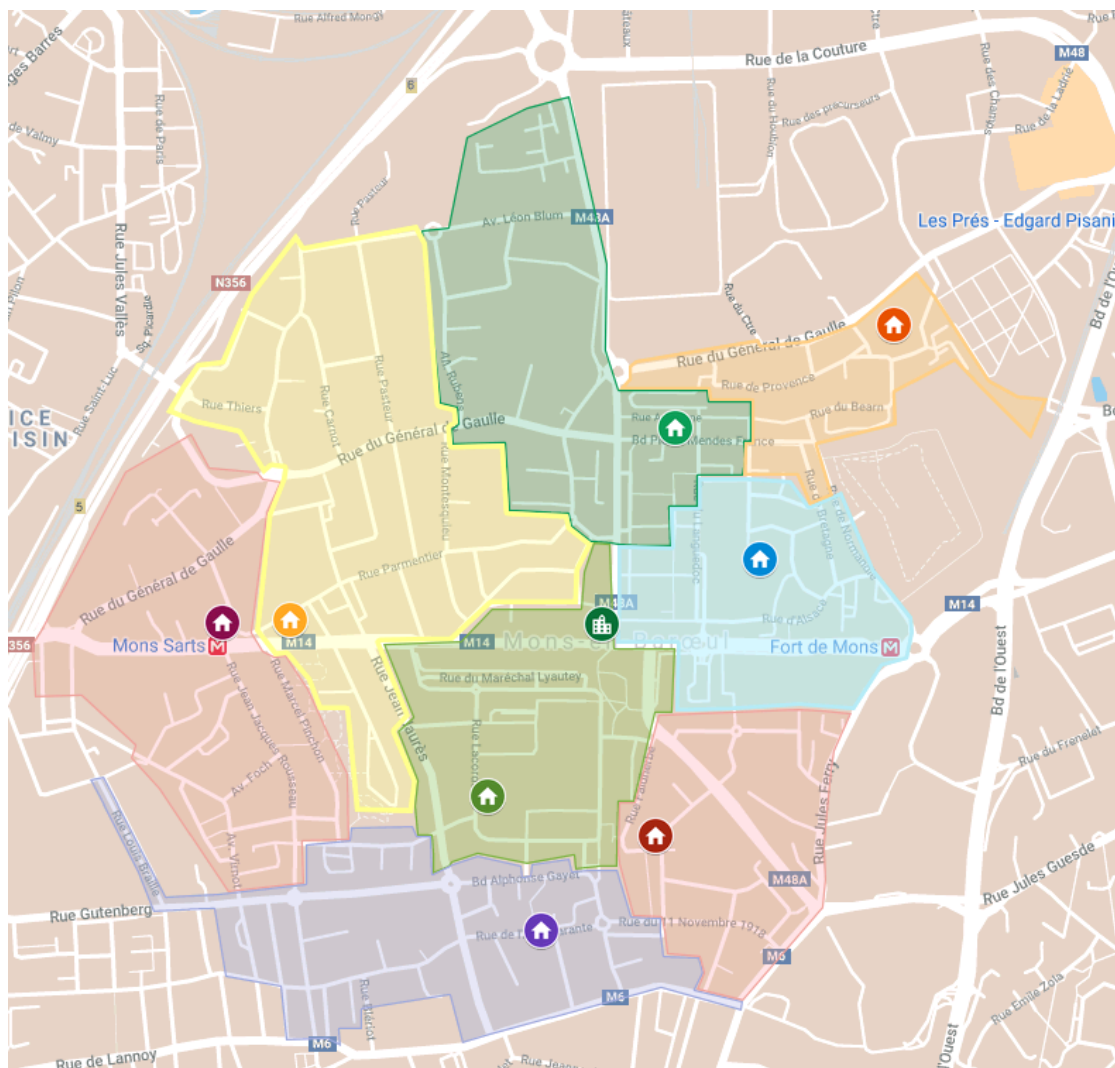
Elle présente la carte des secteurs des écoles élémentaires et maternelles.

On a pris en compte dans cette cartographie les effectifs prévisionnels.

#### Carte des secteurs d'écoles élémentaires



## Carte des secteurs d'écoles maternelles



**M. LEBON** demande si on peut joindre au Procès-Verbal les 2 cartes exposées ce soir.

**Mme VETEAU** lui répond que les cartes seront rendues publiques sur le site Mon Ami Numérique dans le cadre de l'ouverture des inscriptions scolaires.

Il ajoute qu'il aurait aimé avoir les chiffres de capacités des établissements et des secteurs.

Il estime que c'est une bonne chose de rejoindre la normalité avec quelque chose de plus carré et de plus clair qui n'appellera pas à débat.

Il demande s'il est prévu quelque chose en cas de manque de places ?

En termes de mixité, il constate que le bas de Marc Sangnier est rattaché à Renaissance alors que le reste du quartier est plutôt sur Sévigné.

Il trouve dommage que Coty soit éloigné et séparé de Papin.

Il s'inquiète de la re-division du Petit Prince avec juste la partie Ouest de la rue du Fort qui est rattachée à l'école Provinces et il craint qu'il n'y ait que 2 à 3 enfants qui basculent du Petit Prince à l'école Provinces.

*Il dit approuver ce passage à la sectorisation scolaire.*

**Mme VETEAU** répond qu'on a sous-estimé volontairement les effectifs sur les petites écoles de manière à répondre aux dérogations et en cas d'emménagement en cours d'année de familles.

*Elle ajoute que les écoles à petite capacité sont les plus demandées.*

*Elle souligne qu'on a tous envie de mettre en avant la mixité mais qu'on a la réalité du territoire et qu'il s'agit de rapprocher les enfants des écoles les plus proches pour favoriser les modes de déplacement doux.*

*A propos du Petite Prince, elle explique qu'il s'agit d'une école surnuméraire qui permet de drainer des enfants pour compléter les enfants des 3 écoles élémentaires du quartier.*

**M. le Maire** remercie Mme VETEAU pour ce travail colossal.

*Il ajoute qu'on se met dans les clous et qu'il n'y a pas de révolution puisqu'il s'agit de formaliser les pratiques empiriques des écoles, un existant avec une mise en place très progressive puisque ce ne sont que les nouvelles inscriptions avec des dérogations toujours possibles.*

*Il ajoute qu'il s'agit d'un travail de concertation avec les Directeurs d'écoles et l'Inspectrice, qu'une évaluation sera faite et des adaptations dans le temps seront apportées si nécessaire.*

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **8 – SPORTS – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE**

### **8/1 – RESEAU DES PISCINES – AVENANT A LA CONVENTION PORTANT SUR LA MODIFICATION DES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE CALCUL DU FONDS DE CONCOURS MEL AINSI QUE DES CONDITIONS DE PAIEMENT**

Par délibération n° 05 C 567 en date du 25 novembre 2005, Lille Métropole Communauté Urbaine, transformée en Métropole Européenne de Lille depuis le 1er janvier 2015, a décidé de contribuer, par voie de fonds de concours, au fonctionnement des piscines afin de favoriser un égal accès des scolaires à la pratique de la natation. La somme de 2,50 € par entrée scolaire est ainsi attribuée aux communes et syndicats intercommunaux disposant d'une piscine.

Lors de la séance du 8 juin 2006, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer avec Lille Métropole Communauté Urbaine une convention « fonctionnement » concernant ce fonds de concours.

Par délibération n° 21 C 0522 en date du 15 octobre 2021, la Métropole Européenne de Lille a décidé de modifier les modalités de mise en œuvre et de calcul des fonds de concours ainsi que des conditions de paiement par voie d'avenant.

D'une part, le logiciel SWIM qui était utilisé, depuis 2006, pour la gestion et le traitement des données de fréquentation scolaire pour chacune des piscines de la Métropole est à présent jugé obsolète et est remplacé par le logiciel PLANITECH.

D'autre part, en accompagnement, il est proposé d'attribuer les montants de fonds de concours sur la base des données déclaratives de fréquentations scolaires saisies dans PLANITECH. La commune fournira ainsi des justificatifs de présence attestant de la venue des établissements scolaires dans son équipement aquatique sur chaque période scolaire. Un taux d'absentéisme, révisable chaque année, décidé par la MEL (une moyenne calculée en fonction des chiffres de fréquentation théorique et réelle constatées l'année précédente) sera applicable sur le nombre d'entrées scolaires déclarées par la commune. L'aide en fonctionnement pour une année scolaire sera versée en 3 acomptes correspondants aux périodes ci-dessous :

Période 1 : de septembre à décembre,

Période 2 : de janvier à avril,

Période 3 : de mai à juillet.

Ces éléments font l'objet de l'avenant 2 de la convention entre la Ville et la MEL.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant à la convention relative au fonctionnement de la piscine communale.

*M. le Maire indique qu'il s'agit d'un changement de système informatique et de gestion avec un système plus déclaratif pour bénéficier du fonds de concours de la MEL.*

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **14 – DIVERS**

### **14/1- AVIS DE LA COMMUNE DE MONS EN BAROEUL SUR LE PROJET DE MODERNISATION DE L'AEROPORT DE LILLE-LESQUIN**

La société « Aéroport de Lille SAS », gestionnaire de l'aéroport de Lille-Lesquin par concession de service public délivrée par le SMALIM, propriétaire de la plateforme, porte un projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin.

Ce projet s'étale sur la durée de la concession 2020/2039 et comporte deux volets :

- la mise aux normes réglementaires de sécurité de la plateforme aéroportuaire,

- son extension afin d'accueillir entre 3,4 et 3,9 millions de passagers d'ici 2039 (2,2 millions en 2019). Eu égard à la nature de ce vaste projet qui aura des impacts sur les conditions de vie des habitants des communes environnantes, la demande d'autorisation environnementale conjointe à la demande d'autorisation du permis de construire, émise par Aéroport de Lille SAS, fait l'objet d'une enquête publique qui a lieu du 10 janvier au 14 février 2022 auprès de 67 communes, dont Mons en Barœul située dans l'aire d'influence.

Dans le cadre de l'enquête publique en cours et conformément à l'article L181-10 II du Code de l'Environnement, la Préfecture (direction départementale des territoires et de la mer du Nord) demande aux organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, de donner leur avis sur la demande de permis de construire, conjointe à la demande d'autorisation environnementale.

Conformément à l'article R181-38 du Code de l'Environnement, ces avis ne pourront être pris en considération que s'ils sont exprimés au plus tard dans les 15 jours suivant la date de clôture de l'enquête publique, c'est-à-dire avant le 28 février 2022.

Le dossier complet comportant notamment une étude d'impact est accessible par le lien : (<https://www.registre-numerique.fr/modernisation-aeroport-lille>).

Il est proposé au conseil municipal :

- 1) d'émettre un avis favorable conditionné à la modernisation du terminal (accueil des passagers, accessibilité, volet sécurité mises aux normes réglementaires et confort).

Les conditions demandées pour un avis favorable du conseil municipal sur le volet la modernisation doivent au moins prévoir :

- qu'un couvre-feu d'au moins 7 heures d'affilée durant le créneau – souhaité de 23h00 à 6h00 – soit instauré sur la plateforme de Lille-Lesquin afin de préserver le sommeil et la santé tant morale que physique des habitants de l'aire d'influence et que le vol de fret ne soit pas développé,

- que Monsieur le Ministre de la Transition Ecologique, chargé des Transports prenne un arrêté ministériel prévoyant des amendes significatives – existantes jusqu'à 40 000 € sur certains aéroports – pour les compagnies aériennes dont les avions ne respectent pas les trajectoires, les horaires de vol (retards significatifs entraînant des atterrissages pendant les heures de couvre-feu) et autres obligations environnementales telles que le bruit et la pollution,

- que les lignes accueillies sur la plateforme de Lille-Lesquin représentent un équivalent de temps de transport de plus de 3 heures de trajet en train.

- 2) d'émettre un avis défavorable à l'extension de l'aéroport et des pistes générant un trafic supplémentaire. En effet :

- la localisation de l'aéroport de Lille-Lesquin se situe à proximité de zones urbaines denses. Une extension accentuerait encore les nuisances concernant la qualité de l'air, le bruit et de manière générale contribuerait encore à une dégradation de la qualité de vie des habitants. Le rapport délibéré de l'autorité environnementale, N0 Ae2021-87 indique précisément que l'ensemble du projet conduit à une augmentation non négligeable du bruit moyen et de l'exposition aux polluants et particules fines et notamment au Nox (oxyde d'azote),

- la Métropole lilloise est déjà desservie par 5 aéroports (Roissy, Bruxelles Zaventem, Charleroi, Beauvais, Bruges Ostende) dont les trois principaux Roissy, Charleroi, Bruxelles Zaventem se situent à une heure de Lille environ et sont bien desservis par une ligne de TGV reliée à Lille ou un très bon réseau autoroutier ou des lignes de bus régulières,

- les vols de l'aéroport de Lille-Lesquin sont déjà constitués à 53 % par le trafic low-cost. Une surenchère de clients attirés par une offre tarifaire de prix cassés, de promotions engagera une guerre commerciale entre les aéroports au détriment de la qualité du service et de l'emploi.

**M. le Maire** précise qu'il s'agit d'une proposition d'avis du Conseil Municipal sur le projet de modernisation, de mise aux normes réglementaires et de sécurité mais également en termes de capacités d'extension de l'aéroport de Lille Lesquin.

Il ajoute qu'il propose de formuler un avis favorable mais conditionné à la modernisation uniquement du terminal avec des conditions rappelées dans la délibération.

Il émet en revanche un avis défavorable à l'extension de l'aéroport et des pistes qui générerait un trafic complémentaire compte tenu de la proximité d'une zone urbaine dense, de la proximité d'autres aéroports y compris celui de Roissy auquel on accède assez facilement et sachant que nous ne souhaitons pas par cet avis contribuer à l'accroissement des liaisons en mode Low cost.

Il note que le débat sera « chaud » à la MEL en bureau municipal et pas en conseil métropolitain.

Il ajoute que le groupe APM et le groupe Europe Ecologie Les Verts ne comprennent pas pourquoi le débat échappe au débat public et démocratique et soit limité au conclave du bureau de communauté qui n'est pas public et n'est composé que des Vice-Présidents et des Présidents de Groupe et représente 38 personnes et 3 ou 4 Présidents de groupe.

Il précise que le Président de la MEL s'appuie sur une disposition votée au mois d'avril dernier élargissant les possibilités de délégation du conseil de communauté au bureau notamment sur les avis requis pour les propositions d'aménagement et ajoute que ce projet rentre dans ce cadre là.

Il indique que le groupe APM n'avait pas voté cette délibération de transfert de compétence du bureau vers le Conseil.

Il ajoute que le Président de la MEL s'appuie sur cet article car il est extrêmement embarrassé compte tenu des avis loin d'être homogènes à l'intérieur du groupe majoritaire dont le Président est le Président de la MEL.

Il explique sur le fond que tous les avis sont compréhensibles et même respectables, qu'on peut tout entendre et que tout est question d'échelle.

Il souligne qu'un groupe important de la MEL a déposé une série de 6 amendements qui contribueraient à faire passer un avis favorable sur le projet d'extension mais assorti de conditions qui disent que ça doit rester dans des limites plus resserrées.

Il considère que le problème n'est pas individuel, ni communal, ni métropolitain, ni régional mais qu'il est planétaire et qu'il faut à un moment des ruptures comme on a su le faire sur le sanitaire. On a une autre crise plus durable qui nous pend au nez et on est incapable de passer des accords aux actes.

*Il faut savoir ce que l'on veut sur des enjeux aussi importants et il faut mettre des coups d'arrêt.*

*Il n'a pas envie de rentrer dans le détail et ajoute qu'à un moment il faut des ruptures.*

*Il note que ce n'est pas simple pour le Maire de Péronnes en Mélançois qui est aussi Président de la MEL avec des habitants qui ne sont pas très favorables.*

**Mme BEAUVOIS** demande un avis défavorable total y compris sur la modernisation de l'équipement aéroportuaire dans la mesure où si cette modernisation est induite par l'augmentation du trafic et du nombre de passagers, on sera obligé de changer l'aéroport lui-même pour pouvoir accueillir 4 millions de passagers.

*Elle ajoute qu'on n'est pas très loin de beaucoup d'aéroports.*

*Elle estime qu'en plus ça va faire disparaître 17 ha de terres agricoles et que ça va les rendre imperméables.*

*Elle considère que faire rentrer l'aéroport en concurrence avec d'autres aéroports ne répond pas aux enjeux actuels écologiques et économiques de notre époque d'autant plus qu'on a un réseau fluvial très intense qui peut bien suppléer.*

*Elle ajoute qu'étendre l'aéroport c'est aussi étendre sa zone de nuisance, que ça va se rapprocher de Mons et c'est aussi augmenter les flux de circulation des véhicules particuliers pour se rendre à l'aéroport entraînant des problèmes de circulation pour les riverains et la création de parkings.*

*Elle se dit favorable à une forte régulation du trafic aérien très polluant et non conforme à la loi climat et résilience d'août 2021.*

*Elle se dit défavorable à l'ensemble du projet à la fois sa modernisation et son extension.*

**M. le Maire** répond qu'on se rejoint et que ça semble anachronique.

*Il dit qu'il n'y a pas d'amendements et qu'on vote la délibération telle quelle.*

*Sur la modernisation, il n'a pas vu de communes s'y opposer même Bouvines ou Allennes les Marais.*

**M. LEBON** annonce qu'ils voteront la délibération mais ajoute que la modernisation cache un agrandissement de la piste principale pour l'accueil de gros porteurs.

**M. le Maire** ajoute qu'il en fait presque une question de principe car ça n'est pas dans l'air du temps et ça ne correspond pas aux projets qu'il faut mener aujourd'hui.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**



**15 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL - DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE LA DELIBERATION N° 7 EN DATE DU 28 MAI 2020 DONNANT DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE AU TITRE DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Décisions prises en matière de marchés publics**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a exercé la délégation qu'il a reçue du conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour attribuer les marchés suivants :

<b><u>MARCHES DE TRAVAUX</u></b>					
Objet	Lot	Date du marché	Attributaire	Montant HT	Montant TTC
<b>MARCHES SUPERIEURS A 90 000 € HT ET INFERIEURS A 5 382 000 € HT</b>					
Avenant au marché de travaux de rénovation de l'école La Paix - aménagement d'un restaurant scolaire	Lot n°5: CVC Plomberie	16/12/2021	RAMERY ENERGIES THERMIC SAS	3 158,00 €	3 789,60 €
	Lot n°9: menuiseries intérieures	16/12/2021	SAS METRANOR	10 414,25 €	12 497,10 €
	Lot n°13: VRD et aménagements paysagers	16/12/2021	SAS GDTP	-6 339,81 €	-7 607,77 €
Travaux de rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville - avenant n°2	Lot 2 : menuiserie extérieure - façade - serrurerie	04/01/2022	PMN	9 150,00 €	10 980,00 €
	Lot n°7 : électricité	04/01/2022	RESIPELEC	5 093,18 €	6 111,82 €
	Lot n°8 : plomberie – chauffage – ventilation – climatisation	04/01/2022	RAMERY ENERGIES THERMIC	14 450,00 €	17 340,00 €
	Lot n°4 : plâtrerie – faux plafonds – menuiseries intérieures	10/01/2022	SDI	31 291,73 €	37 550,08 €

	Lot n°5 : peinture – sol souple	10/01/2022	SPDE	33 546,18 €	40 255,42 €
--	---------------------------------------	------------	------	-------------	-------------

### **MARCHES DE SERVICES**

Objet	Lot	Date du marché	Attributaire	Montant HT	Montant TTC
<b>MARCHES INFERIEURS A 90 000 € HT</b>					
Prestations de service de fourrière automobile		02/12/2021	garage DELMAERE dépannage ROLLIN DEPANORD	accord cadre avec maximum annuel 22 000 € HT	
<b>MARCHES SUPERIEURS A 90 000 € HT ET INFERIEURS A 215 000 € HT</b>					
Maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension de l'école maternelle Anne Frank		03/01/2022	DSA Damien Surroca Architectes - Impact conseils & ingénierie - ABAC Acier béton armé conseils - SERGA	204 600,00 €	245 520,00 €

### **MARCHES DE FOURNITURES**

Objet	Lot	Date du marché	Attributaire	Montant HT	Montant TTC
<b>MARCHES INFERIEURS A 90 000 € HT</b>					
Fourniture de livres pour la bibliothèque municipale	Lot n°1: livres et bandes dessinées adultes et jeunesse	16/12/2021	SAS DECITRE/SA LE FURET DU NORD	accord cadre avec maximum 30 000 € HT par an	
	Lot n°2: albums jeunesse et romans jeunesse et ados	16/12/2021	SARL LE BATEAU LIVRE	accord cadre avec maximum 12 000 € HT par an	
<b>MARCHES SUPERIEURS A 215 000 € HT</b>					
Avenant n°10 au marché d'extension du dispositif de vidéoprotection		26/11/2021	ERYMA	36 378,55 €	43 654,26 €

**Décision du 9 décembre 2021 – Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021 pour l'opération de mise en sécurité et de rénovation au Fort de Mons**

Demande de subvention auprès du Préfet du Nord au titre de la DSIL 2022, en vue de participer au financement du projet de mise en sécurité et rénovation au Fort de Mons.

La demande de subvention s'élève à 428 883,97 €, représentant 40 % du coût total des honoraires et des travaux subventionnables estimé à 1 072 209,93 € HT.

**Décision du 9 décembre 2021 – Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022 pour les travaux de rénovation et d'extension de l'école Anne Frank**

Demande de subvention auprès du Préfet du Nord au titre de la DSIL 2022 en vue de participer au financement des travaux de rénovation et d'extension de l'école maternelle Anne Frank.

La demande de subvention s'élève à 960 481,60 € représentant 37,29 % du coût total des travaux estimés à 2 575 602 € HT.

**Décision du 9 décembre 2021 – Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022 pour la création d'une Maison France Services**

Demande de subvention auprès du Préfet du Nord au titre de la DSIL 2022 en vue de participer au financement des travaux de création d'une Maison France Services.

La demande de subvention s'élève à 77 089 €, représentant 40 % du coût total des travaux estimés à 192 722 € HT.

**Décision du 9 décembre 2021 – Demande de subvention au titre du dispositif Nos Quartiers d'Été (NQE) 2022 pour l'organisation des « Dimanches du Barœul 2022 »**

Demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France au titre du dispositif NQE 2022 en vue de participer au financement des « Dimanches du Barœul ».

La demande de subvention s'élève à 10 000 €, représentant 21 % du coût total de la manifestation estimée à 47 600 € TTC.

**Décision du 24 décembre 2021 – Demande de subvention CAF – Fonds locaux – Extension relais petite enfance**

Demande de subvention dans le cadre de l'extension du relais petite enfance à hauteur de 1 896,46 €, au titre de l'aide à l'investissement sur fonds locaux.

**Décision du 28 décembre 2021 – Convention d'occupation précaire d'un logement appartenant à la Ville**

Mise à disposition de Madame Marie SMUTKO à titre de location précaire le logement situé au 19 rue Rollin à Mons en Barœul.

La location précaire est conclue pour une durée d'un mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, moyennant une indemnité d'occupation de 500 euros par mois hors charges.

**Décision du 14 février 2022 – Demande de subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville (DPV 2022)**

Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation Politique de la Ville 2022 en vue de solliciter sa participation financière sur le projet de construction d'un Dojo, boulevard Mendès France à Mons en Barœul.

La demande de subvention s'élève à hauteur de 1 546 200 € dont le coût prévisionnel de la maîtrise d'œuvre et des travaux a été globalement estimé à hauteur de 4 214 000 € HT.

**Décision du 14 février 2022 – Demande de subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) 2022 pour l'aménagement d'une aire de jeux place Vauban**

Demande de subvention auprès du Préfet du Nord au titre de la DPV 2022, en vue de participer au financement du projet d'aménagement d'une aire de jeux place Vauban.

La demande de subvention s'élève à 50 642 €, représentant 80 % du coût total des honoraires et des travaux subventionnables estimé à 63 302,90 € HT.

Pas de vote.

*Question diverses : bus à haut niveau de service : en site propre ? qu'est-ce qu'il en est à Mons en Barœul ?*

**M. LEBON** demande ce qu'il en est à Mons en Barœul : est-ce en site propre ?

**M. le Maire** répond qu'il y a 2 enjeux : un enjeu de coordination des travaux sur la partie est/ouest et un enjeu d'insertion dans l'urbain sur la partie nord/sud. Il ajoute qu'on va entendre ce qui se dit dans les réunions de concertation et l'avis de la ville sera porté et examiné en conseil municipal. Il y a un enjeu d'insertion à cet endroit-là.

Il ajoute que ce qui lui semble essentiel c'est que la fluidité puisse être réelle au niveau des carrefours et au niveau des quais.

Il conclut qu'il croit en la nature en ville et en la démocratie participative.